

Port de Cotonou

Identifiant du projet :
56249

Statut :
Examen du concept validé, en attente de l'examen final

Lieu :
Bénin

Secteur d'activité :
Transports

Public/Privé :
Public

Catégorie environnementale :
B

Date de décision sur l'approbation :
18 novembre 2026

Date de publication du DSP en langue anglaise :
28 août 2026

Description du projet

Octroi d'un prêt senior d'un montant maximal de 20 millions d'euros au Port autonome de Cotonou (« PAC ») pour financer la construction et la réhabilitation de plusieurs infrastructures essentielles du PAC, notamment le complexe abritant les bureaux de la capitainerie, un centre de recrutement, un centre de formation et des aires de stationnement (le « projet »). Le prêt de la BERD devrait être complété par une subvention d'investissement.

Objectifs du projet

Le projet vise à améliorer l'efficacité opérationnelle, la sécurité et la résilience du Port de Cotonou grâce à la construction et à la réhabilitation d'infrastructures essentielles à son fonctionnement. Une coopération technique (CT) complémentaire permettra de

renforcer les capacités en matière de passation des marchés et de gouvernance d'entreprise, ainsi que de favoriser le développement d'une main-d'œuvre inclusive, tenant compte de la dimension de genre, contribuant ainsi à la viabilité à long terme du PAC et à son rôle de porte d'entrée commerciale régionale majeure.

Impact sur la transition

Score de l'impact attendu sur la transition (IAT) : 73

L'impact du projet en matière de transition découle des qualités de transition verte et de bonne gouvernance :

Transition verte : le projet permettra au PAC de moderniser certaines de ses infrastructures portuaires essentielles en construisant des bâtiments plus écologiques et plus économes en énergie.

Bonne gouvernance : un dispositif de coopération technique aidera le PAC à mettre en place plusieurs améliorations en matière de gouvernance d'entreprise et d'information financière.

Client

PORT AUTONOME DE COTONOU

Le PAC est l'autorité portuaire nationale du Bénin chargée de la gestion du Port de Cotonou, le plus grand port de commerce et la principale plateforme logistique du pays. Le PAC est entièrement détenu par l'État.

Financement de la BERD

20 000 000,00 euros

Coût total du projet

23 000 000,00 euros

Additionnalité

L'additionnalité de la Banque tient principalement aux éléments suivants : i) fournir des financements qui ne sont pas disponibles auprès de sources commerciales à des conditions raisonnables ; ii) atténuer les risques non financiers ; et iii) faciliter la mise en place de mesures visant à améliorer la gouvernance d'entreprise ainsi que les dispositifs en matière de genre et d'inclusion.

Synthèse environnementale et sociale

Catégorie B (PES 2024).

Les risques environnementaux et sociaux (E&S) associés à la construction de plusieurs bâtiments à l'intérieur ou à proximité des limites d'un port existant peuvent être aisément évalués et gérés grâce à la mise en œuvre d'un plan d'action environnemental et social (PAES). Une diligence raisonnable environnementale et sociale externe est en cours. Elle comprend une visite du site destinée à évaluer les risques E&S liés aux activités portuaires et applicables au projet, ainsi qu'un examen au niveau de l'entreprise du système de gestion de la santé et de la sécurité au travail et des aspects sociaux et environnementaux du PAC, applicable aux projets, et de sa mise en œuvre auprès des entreprises contractantes. Le document de synthèse du projet sera mis à jour une fois la diligence raisonnable achevée.

Les premiers résultats de la diligence raisonnable environnementale et sociale ont démontré que le PAC dispose des capacités nécessaires pour structurer le projet conformément aux exigences environnementales et sociales (EES) de la BERD. Le PAC dispose de systèmes de gestion environnementale, sociale et de santé et de sécurité au travail certifiés ISO, ainsi que de politiques pertinentes au niveau de l'entreprise et de procédures standard qui ont été renforcées dans le cadre d'un projet récent avec la Banque africaine de développement et qui seront adaptées au projet. Un mécanisme dédié de règlement des griefs accessible aux travailleurs sera mis en place pour le projet et comprendra des dispositions spécifiques visant à lutter contre les violences et le harcèlement fondés sur le genre. Les procédures de suivi des entreprises contractantes seront renforcées et un système de gestion de la chaîne d'approvisionnement sera mis en place afin d'assurer le plein respect de l'EES 2. Tout hébergement destiné aux travailleurs devra être conforme à la note d'orientation conjointe publiée par la BERD et la SFI en la matière (2009).

Un plan de santé et de sécurité au travail propre au projet sera élaboré, en accordant une attention particulière aux travaux réalisés dans des conditions de chaleur extrême, aux risques de violences et de harcèlement fondés sur le genre auxquels est exposée la main-d'œuvre, à la gestion de la circulation et à la mise en place d'un plan de continuité des activités, le port restant en exploitation pendant la phase de construction. Les sites sont exposés à de fortes inondations et les procédures d'évacuation et de drainage des eaux seront mises à jour afin de tenir compte du projet. Le port comprenant des installations de stockage d'hydrocarbures, la diligence raisonnable environnementale et sociale évalue les risques spécifiques en matière de santé et de sécurité au travail, et des mesures d'atténuation appropriées seront intégrées au PAES. Plusieurs bâtiments seront partiellement accessibles au public ; les interactions correspondantes seront évaluées. Les procédures de santé et de sécurité applicables à la communauté portuaire seront mises à jour à la lumière des résultats de cette évaluation.

La conception préliminaire des bâtiments visera à réduire autant que possible la consommation de matériaux, d'énergie et d'eau. Les matériaux réemployés seront utilisés dans toute la mesure du possible, conformément aux procédures actuellement appliquées par le port. Les entreprises contractantes élaboreront des plans de gestion des déchets pour la phase de construction ainsi que, le cas échéant, pour la démolition des anciens bâtiments prévue dans le cadre du projet.

L'un des bâtiments sera situé à l'extérieur des limites du port, sur un terrain appartenant au PAC. Aucune utilisation des terres n'a été constatée sur le site ; tout impact, peu probable, sur les moyens de subsistance devra être géré conformément à l'EES 5. La diligence raisonnable environnementale et sociale évalue actuellement l'existence éventuelle de problèmes hérités liés à l'acquisition passée de terres sur les sites du projet.

Le port dispose de procédures complètes de mobilisation des parties prenantes. Celles-ci seront mises à jour afin d'intégrer les nouvelles infrastructures, des interactions avec le public et les services municipaux étant prévues.

Un PAES est en cours d'élaboration et sera convenu avec le PAC. La Banque suivra étroitement la mise en œuvre du projet au moyen des rapports E&S transmis par le PAC et de visites de suivi, selon les besoins.

Coopération technique et financement sous forme de subvention

Le projet sera complété, après la signature, par un dispositif de coopération technique couvrant l'appui à la mise en œuvre du projet, le renforcement des pratiques de gouvernance d'entreprise et la promotion de mesures en faveur du genre et de l'inclusion.

Contact au sein de l'entreprise

Vincent Biernaux
+229 01 21 31 21 93
www.portdecotonou.bj

Compte rendu de la mise en œuvre

Dernière mise à jour du DSP en langue anglaise

28 août 2026

Comprendre la transition

Pour en savoir plus sur l'approche de la BERD quant à la mesure de l'impact sur la transition, cliquer [ici](#).

Opportunités commerciales

Pour les opportunités commerciales ou la passation de marchés, contacter la société cliente.

Pour les opportunités commerciales avec la BERD (hors passation de marchés), nous contacter :

Tél : +44 20 7338 7168

Courriel : projectenquiries@ebrd.com

Pour les projets du secteur public, consulter la page [Passation de marchés de la BERD](#), ou nous contacter :

Tél : +44 20 7338 6794

Courriel : procurement@ebrd.com

Questions d'ordre général

Les questions spécifiques peuvent être envoyées via le [formulaire de contact de la BERD](#).

Politique environnementale et sociale (PES)

La [PES](#) et les exigences environnementales et sociales (EES) y afférentes définissent les modalités de mise en œuvre par la BERD de son engagement en faveur de la promotion d'un « développement sain et durable du point de vue de l'environnement ». La PES et les EES contiennent des dispositions spécifiques exigeant des clients qu'ils se conforment à la législation nationale applicable en matière d'information et de consultation du public, et qu'ils mettent en place un mécanisme de règlement des griefs pour recueillir les problèmes et les plaintes des parties prenantes, et en faciliter la résolution, en particulier concernant la performance environnementale et sociale du client et du projet. En fonction de la nature et de l'ampleur des risques et impacts environnementaux et sociaux du projet, la BERD exige également de ses clients qu'ils divulguent, le cas échéant, des informations sur ces risques et impacts ou qu'ils mènent des consultations pertinentes auprès des parties prenantes concernées, puis examinent leurs commentaires et y répondent.

Pour plus d'informations à propos des pratiques de la BERD dans ce domaine, consulter la PES.

Intégrité et conformité

Le Bureau de la déontologie de la BERD encourage une bonne gouvernance et assure l'application des normes d'intégrité les plus rigoureuses à toutes les activités de la Banque, en conformité avec les meilleures pratiques internationales. Des vérifications sont effectuées au titre de la diligence raisonnable pour contrôler l'intégrité de tous les clients de la Banque afin d'établir que les projets ne présentent pas de risques inacceptables, en termes d'intégrité ou de réputation, pour la Banque. La BERD est convaincue que l'identification et la résolution des problèmes pendant les phases d'évaluation et d'approbation des projets constituent le moyen le plus efficace d'assurer l'intégrité des transactions de la Banque. Le Bureau de la déontologie joue un rôle essentiel dans ces efforts de prévention, tout en contribuant au contrôle des risques en matière d'intégrité associés aux projets une fois les investissements réalisés.

Le Bureau de la déontologie est également chargé d'enquêter sur les allégations de fraude, de corruption ou de manquement dans le cadre des projets financés par la BERD. Toute personne, interne ou externe à la Banque, suspectant un cas de fraude, de corruption ou de manquement, peut le reporter par écrit au ou à la Responsable de la déontologie de la BERD, en envoyant un courriel à l'adresse électronique compliance@ebrd.com. Le Bureau de la déontologie assurera le suivi de tous les signalements. Il procédera à un examen systématique de chacun d'entre eux. Les signalements peuvent être rédigés dans toutes les langues de la Banque et de ses pays d'opérations. Les informations transmises doivent l'être en toute bonne foi.

Politique d'accès à l'information (PAI)

La PAI, entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2025, définit la manière dont la BERD divulgue les informations et consulte ses parties prenantes pour favoriser une meilleure connaissance et compréhension de ses stratégies, politiques et opérations. Consulter la page concernant la [Politique d'accès à l'information](#) sur le site Internet de la BERD pour savoir quels types d'informations sont disponibles en ligne.

Les demandes d'informations spécifiques peuvent être envoyées via le [formulaire de contact de la BERD](#).

Mécanisme indépendant de responsabilisation dans le cadre des projets (MIRP)

Si les efforts pour aborder des préoccupations environnementales, sociales ou de divulgation au public avec le client ou la Banque (par exemple via le mécanisme de règlement des griefs du client au niveau du projet, ou bien via un échange direct avec

la direction de la Banque) n'ont pas abouti, les personnes ou organisations peuvent adresser leurs préoccupations par l'intermédiaire du MIRP de la BERD.

Le MIRP examine en toute indépendance les problèmes liés aux projets qui auraient provoqué, ou seraient susceptibles de provoquer, un préjudice. L'objectif du mécanisme est : d'encourager le dialogue entre les parties prenantes du projet en vue de la résolution de problèmes environnementaux, sociaux ou de divulgation au public ; de déterminer si la Banque a respecté sa [Politique environnementale et sociale](#) et les dispositions spécifiques aux projets de sa [Politique d'accès à l'information](#) ; et le cas échéant, de remédier à tout manquement à ces politiques, tout en prévenant tout manquement futur de la part de la Banque.

Consulter la [page Internet du Mécanisme indépendant de responsabilisation dans le cadre des projets](#) pour en apprendre plus sur le MIRP et son mandat et pour connaître les modalités de [dépôt d'un recours](#). Contacter le MIRP par courriel à l'adresse ipam@ebrd.com afin d'obtenir des conseils ou des précisions sur le MIRP et le dépôt d'un recours.